

Mercredi 13 mars 2019



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 13) — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M. WIEBE

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politique sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policy)*

M. MARTIN

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 209) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. LINDSEY

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M. ALLUM

(N° 219) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

M. SWAN

(N° 222) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (caractéristiques génétiques)/The Human Rights Code Amendment Act (Genetic Characteristics)*

M. LINDSEY

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. MICKLEFIELD

(N° 226) — *Loi sur la présomption de décès et la déclaration d'absence et modifiant la Loi sur les assurances/The Presumption of Death and Declaration of Absence Act and Amendments to The Insurance Act*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **QUESTIONS ORALES**

### **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> FONTAINE

M. GRAYDON

M. LINDSEY

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* FIELDING

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. KINEW

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget néglige les priorités de la population manitobaine étant donné :

- a) qu'il contrevient à la promesse du premier ministre voulant que soient protégés les services de première ligne et qu'il prévoit d'importantes compressions dans les domaines de la santé et de l'éducation malgré les rentrées fiscales sans précédent provenant du gouvernement fédéral;
- b) qu'il poursuit l'attaque contre le système de soins de santé que mène le premier ministre, ce dernier ayant sous-utilisé — de 240 millions de dollars — les fonds qui avaient été alloués à la santé, réduit le budget actuel de la santé de 120 millions de dollars et maintenu son plan visant la fermeture de deux salles d'urgence de plus, tout en imposant un gel des dépenses pour les services en santé mentale et en toxicomanie pendant une épidémie de méthamphétamine et en continuant de miner les soins de santé pour les femmes et les filles dans l'ensemble de la province;
- c) qu'il réduit les soutiens aux élèves ayant des besoins spéciaux alors que le gouvernement augmente les effectifs des classes pour les plus jeunes apprenants et qu'il sabre le soutien aux services de garde pour enfants;
- d) qu'il réduit de plusieurs millions de dollars le financement alloué aux collèges et aux universités alors que le gouvernement augmente les frais de scolarité que doivent payer les parents et les étudiants, ce qui met l'éducation et les bons emplois hors de portée des jeunes Manitobains;
- e) qu'il ne présente pas de stratégie complète de création d'emplois pour l'avenir, dont bénéficieraient tout particulièrement les Manitobains du Nord, qui donnerait à davantage de familles l'accès à des emplois bien rémunérés et non précaires et qu'il réduit l'aide consacrée à l'apprentissage des métiers et à la formation;
- f) qu'il continue à réduire de plus de 150 millions de dollars le financement accordé aux projets d'infrastructure comparativement à ce qui avait été promis, qu'il réduit de 40 millions de dollars les dépenses en immobilisations liées à la gestion des ressources hydriques alors que les prévisions d'inondations se sont aggravées et qu'il n'offre aucun programme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa f), de ce qui suit :

- g) qu'il ne veuille pas à ce que les opérations minières au Manitoba demeurent viables et qu'il menace la viabilité économique des collectivités du Nord étant donné les retards dans la délivrance des permis d'exploitation minière occasionnés par le congédiement du personnel de la Direction des mines;
- h) qu'il ne met pas correctement en œuvre la réorganisation du système de santé, ce qui a engendré des crises dans les salles d'urgence et dans le secteur des soins primaires;
- i) qu'il ne consacre pas les hausses du financement fédéral accordées dans la province aux services essentiels et à l'infrastructure pour les Manitobains;
- j) qu'il ne favorise pas la santé économique du Manitoba et qu'il étouffe sa croissance étant donné qu'il fait gonfler artificiellement le déficit de la province, qu'il prévoit accorder des sommes accrues aux ministères pour lesquels ces sommes ne sont pas censées être dépensées et qu'il permet au PIB du Manitoba de passer sous la barre du 1 %, ce qui fait courir à la province le risque de sombrer dans une récession puis de normaliser cette situation;
- k) qu'il ne veuille pas à ce que les Manitobains nantis paient leur juste part d'impôts étant donné que sont protégées les échappatoires fiscales qui permettent aux plus riches de bénéficier d'un taux d'imposition inférieur à celui des Manitobains à faible et moyen revenus;
- l) qu'il ne protège pas le système de soins de santé universel et public étant donné qu'il souligne de nouveau la priorisation de l'importation de vin moins coûteuse plutôt que celle du maintien du rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé;
- m) qu'il ne veuille pas à ce que les Manitobains gagnent un salaire suffisant étant donné qu'il gèle les salaires, qu'il n'augmente pas le salaire minimum à un niveau acceptable et qu'il donne la priorité aux besoins des sociétés situées à l'extérieur du Manitoba au détriment des travailleurs;
- n) qu'il n'effectue pas de compressions aux échelons supérieurs étant donné qu'il augmente de 2 % la somme prévue pour la haute direction qui appuie les ministres, ce qui est nettement supérieur à la hausse du budget de la santé;
- o) qu'il ne présente pas de plan concret visant à améliorer la gestion des urgences, notamment les urgences climatiques accrues tels les inondations, les sécheresses et les feux de forêt de plus en plus fréquents;
- p) qu'il n'améliore pas les systèmes de santé au Manitoba étant donné qu'il bloque totalement les hausses provinciales du financement de la santé et qu'il compte uniquement sur les hausses fédérales pour financer l'augmentation du coût des soins de santé;
- q) qu'il n'appuie pas le Manitoba puisqu'il empêche les municipalités et les Premières nations d'obtenir le financement fédéral dont elles ont tant besoin en matière d'infrastructure;
- r) qu'il ne vient pas en aide aux enfants sous la garde des Services à l'enfant et à la famille étant donné qu'il sabre le financement sous prétexte d'accorder un financement global aux offices;

- s) qu'il ne prévoit pas de rencontres ou de collaboration avec le groupe de travail tripartite sur la méthamphétamine;
  - t) qu'il n'accorde pas la compétence aux Premières nations en ce qui a trait à leurs enfants qui sont sous la garde des Services à l'enfant et à la famille;
  - u) qu'il n'appuie pas les communautés artistiques et culturelles exceptionnelles du Manitoba étant donné qu'il permet la dégradation de l'infrastructure culturelle et qu'il gèle ou réduit le financement destiné aux organisations artistiques et culturelles,  
(M. ISLEIFSON — 15 minutes)
- 

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* WHARTON

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members)*

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — 17 minutes]

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee)*

(M<sup>me</sup> FONTAINE — 23 minutes)

Motion de M. le *ministre* SCHULER

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

[M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — 11 minutes]

Motion de M. le *ministre* CULLEN

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant le Code de la route (imposition immédiate de sanctions)/The Highway Traffic Amendment Act (Immediate Roadside Prohibitions)*

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 22 minutes]

Motion de M. le *ministre* FIELDING

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*

(M. SWAN — 28 minutes)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre CULLEN

(N° 6) — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018*

M. le ministre CULLEN

(N° 8) — *Loi sur les référendums/The Referendum Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre CULLEN

(N° 9) — *Loi sur la modernisation du droit de la famille/The Family Law Modernization Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le ministre FRIESEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (gouvernance et obligation redditionnelle au sein du système de santé)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Health System Governance and Accountability)*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la ministre MAYER

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (vente de cidre et de panachés par les vendeurs de bière)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cider and Cooler Sales at Beer Vendors)*

M. le ministre PEDERSEN

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M. le ministre FIELDING

(N° 14) — *Loi de 2019 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2019*

M. le ministre CULLEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (restrictions relatives à la possession de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Possession Restrictions)*

M. le ministre CULLEN

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité en établissement)/The Police Services Amendment Act (Institutional Safety Officers)*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* CULLEN

(N° 20) — *Loi modifiant diverses lois en matière de modernisation des tribunaux/The Courts Modernization Act (Various Acts Amended)*

---

### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

#### PROPOSITIONS

M. SMOOK — Remplacement du système FleetNet

3. Attendu :

que l'ancien gouvernement provincial néo-démocrate a négligé le système de communication d'urgence de la province, ce qui a causé des pannes fréquentes;

que déjà en 2008, le précédent gouvernement provincial néo-démocrate avait été averti que le système FleetNet était obsolète et allait bientôt devoir être remplacé, mais qu'il n'a pris aucune mesure en ce sens, faisant du Manitoba le dernier gouvernement d'Amérique du Nord à moderniser son système;

que les pièces de rechange pour le système FleetNet ont cessé d'être fabriquées en 2003 et que les organismes de sécurité publique ont été obligés de chercher les pièces dont ils avaient besoin sur des sites d'enchères en ligne comme eBay;

qu'en octobre 2012, le précédent gouvernement provincial néo-démocrate a été informé qu'il fallait décider de moderniser le système de communication et qu'il n'a, là encore, rien fait à cet égard;

que la santé et la sécurité de toute la population manitobaine a été menacée par la négligence du précédent gouvernement provincial néo-démocrate en matière de planification essentielle, du fait qu'il plaçait ses priorités avant les intérêts de ses électeurs;

que le système FleetNet a subi une panne majeure en 2012, au plus fort de la saison des incendies;

que lorsque le précédent gouvernement provincial néo-démocrate a passé le pouvoir au gouvernement actuel, il n'a pas fait mention de la désuétude du système de communication FleetNet et du besoin immédiat de le remplacer;

qu'après 17 années durant lesquelles les néo-démocrates ont contribué à la dégradation de la province, le gouvernement provincial actuel a annoncé qu'il était là pour reconstruire le Manitoba, notamment en passant un contrat visant la mise en place d'un nouveau système de communication de sécurité publique pour remplacer FleetNet ainsi que le système de communication radio à très haute fréquence utilisé par les agents de conservation et par les pompiers luttant contre les feux de végétation;

que le premier ministre de la province a indiqué en 2016 que l'augmentation du temps de réparation requis après chaque incident – qui était alors passé d'un total cumulatif de 700 heures en 2012 à plus de 1 000 heures – menaçait la capacité d'interopérabilité des travailleurs de première ligne lorsqu'ils devaient faire face à des urgences;

que le nouveau système comprendra des radios équipées de GPS qui permettront de localiser les premiers intervenants afin d'améliorer leur sécurité, qu'il aura recours à une technologie de chiffrement de pointe garantissant des opérations policières sécurisées et qu'il sera compatible avec les systèmes utilisés par les organismes à l'extérieur de la province;

que le processus d'appel d'offres du gouvernement provincial actuel a permis d'obtenir un coût inférieur aux prévisions,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial actuel pour les améliorations qu'il apporte aux technologies de communications contribuant à la sécurité publique au Manitoba.

---